



MAIRIE DE PETIT-CROIX

Sous la présidence de M. FIORI Alain, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PETIT-CROIX afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Présents : MM. CHENUT Roger, COHET Jérémy FIORI Alain et ROUKAVITZINE Yannick, Mmes SEGURA Isabelle, GERARD Peggy, EINHORN Nadine, , RAMSEYER Martine et ALZIEU Anne-Cécile

Absents excusés : M. FERREIRA SEBBANE Bruno ayant donné procuration à M. CHENUT Roger et Mme MASSIAS Christelle ayant donné procuration à Mme SEGURA Isabelle

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Isabelle

Ordre du jour :

- **Extension du columbarium au cimetière communal**

Le Maire informe les membres du conseil que l'actuel columbarium contenant 11 modules est désormais quasiment complet. Il ne reste en effet qu'une seule case disponible.

Un devis est présenté pour la fourniture et la pose de 7 modules supplémentaires pouvant contenir chacun deux urnes, le tout pour un montant HT de 4 333 €.

Lors de la séance du 28 juin dernier, le conseil municipal avait souhaité un autre devis avec plus de modules. Un deuxième devis est donc présenté pour la fourniture et la pose de 19 modules et un montant de 11 640 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de la marbrerie Ernwein pour la fourniture et la pose de 7 modules supplémentaires pour un montant total HT de 4 433.33 €.

- **Achat abri bus Rue Pégoud et Rue du Chalet**

Le Maire propose aux membres du conseil de remplacer les deux anciens abribus situés Rue Pégoud et Rue du Chalet par des modèles plus récents identiques à ceux installés devant la mairie et à l'angle de la rue de la Ragie Rondat.

Le coût de ces travaux est estimé à 6 600 € HT pour l'acquisition des abribus auquel il y a lieu d'ajouter environ 1 200€ HT pour la préparation du terrain et le déplacement des anciens abris.

Accord du conseil à l'unanimité.

- **Demande de subvention au Grand Belfort**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions au Grand Belfort dans le cadre du dispositif de fonds d'aide aux communes afin de financer d'une part les travaux d'extension du columbarium au cimetière communal estimés à 4 333 € HT et d'autre part l'acquisition et l'installation de deux nouveaux abribus pour un montant estimatif de 7 800 € HT.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- **Groupement de commandes fournitures de bureau et papier par le Grand Belfort**

Le Maire informe les membres du conseil que depuis plusieurs années le Grand Belfort a constitué un groupement de commandes pour la passation d'un appel d'offre relatif aux petites fournitures de bureau.

Ce marché venant à terme le 31 décembre 2021, le Grand Belfort envisage la création d'un nouveau groupement de commandes pour les 4 années à venir. Il assurera la coordination de ce groupement et prendra à sa charge la procédure de la passation du marché.

La commune commandera ses fournitures, gèrera son budget et procèdera au paiement de ses factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Petit-Croix au groupement de commandes de fournitures de bureau et papier.

- **Maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail**

Le maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort organise des sessions de formation initiale ainsi que de maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail.

Le coût de la formation s'élève à 54 € TTC par agent. Cette année, M. DUPRÉ, adjoint technique territorial, doit renouveler son certificat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord à la signature de la convention de formation Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteurs Secouristes du Travail avec le CDG 90.

- **Demande de subvention de l'école primaire de Montreux-Château**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'école primaire de Montreux-Château afin d'aider au financement d'une classe Découverte au printemps prochain pour l'ensemble des élèves de l'école.

Le coût de ce séjour avec nuitées et animation s'élève à environ 32 938 €, transport compris. 22 enfants de Petit-Croix sont scolarisés à l'école primaire de Montreux-Château et concernés par ce séjour. La participation demandée aux mairies est de 50€ par élève.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de ce projet et en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école primaire de Montreux-Château la somme de 50€ par enfant de Petit-Croix, soit la somme totale de 1100€, pour le financement de la classe Découverte.

- **Demande de subvention du football club de Montreux-Château**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention du football club de Montreux-Château. Il précise qu'actuellement un joueur du FCMC est domicilié à Petit-Croix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix pour et 10 contre, décide de ne pas attribuer de subvention au football club de Montreux-Château.

- **Décision budgétaire modificative n°02-2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à diverses modifications budgétaires afin de prendre en compte notamment les travaux d'extension du columbarium, l'achat et l'installation des abribus ainsi que la subvention attribuée à l'école primaire.

- **Motion contre le projet de contrat Etat – ONF 2021-2025**

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Noël des enfants** : Comme l'an passé en raison des contraintes sanitaires, le syndicat des 4 villages ne proposera pas de spectacle-goûter pour le Noël des enfants mais leur offrira un bon d'achat de 10€ à la FNAC, la commune y ajoutera un sachet de friandises. Les familles concernées seront prochainement informées.

- **Cérémonie du 11 Novembre** : Les Cérémonies du 11 Novembre en hommage aux soldats morts au cours des guerres 14 – 18 et 39 – 45 se dérouleront à 10 H 30 devant le Monument aux Morts à Novillard ; à 11 H 00 devant celui de Fontenelle et enfin à 11 H 15 à Petit-Croix.

A 11 H 45, le Syndicat des 4 Villages offrira le vin d'honneur à la salle intercommunale à tous les participants. La Société des Anciens Combattants et les municipalités demandent aux habitants d'assister nombreux à ces cérémonies. La présence des enfants serait appréciée.

- **Matériels de bureau** : La mairie possède d'anciens matériels de bureau inutilisés dont elle souhaite se défaire.

Une imprimante laser HP noir et blanc (avec 2 cartouches) – Un téléphone-fax-répondeur GALEO 6255 –



Les personnes intéressées doivent se présenter en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat **avant le 15 Novembre 2021.**